



ARRETE DU MAIRE

PRIS LE 17 JAN. 2023

Services Techniques
DM/CL
N° 33/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20230117-ST2023AR33-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/01/2023

OBJET : Arrêté prescrivant l'ouverture de l'enquête publique pour le déclassement du domaine public de la parcelle AN 709 et de la parcelle AN 708 pour une superficie de 76 m², allée du Bois Gazet

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des communes,

VU les articles L.141-3 et R.141-4 à R.141-10 du code de la voirie routière,

VU le dossier établi comportant une note explicative, un état parcellaire, un plan de situation et un plan de division, en vue du déclassement du domaine public de la parcelle AN 709 et AN 708, d'une superficie de 76 m², allée du Bois Gazet,

CONSIDERANT la nécessité de déclasser ces parcelles afin de régulariser l'emprise routière et d'accès à une parcelle privée,

Dans l'intérêt de la commune,

ARRETE

Article 1 : Il sera procédé à une enquête publique concernant le déclassement du domaine public de la parcelle AN 709 et de la parcelle AN 708 pour une superficie de 76 m², allée du Bois Gazet.

Article 2 : Le dossier sera disponible en mairie du vendredi 3 février 2023 au vendredi 17 février 2023. Durant cette période, les personnes intéressées pourront venir prendre connaissance du dossier et consigner leurs observations dans le registre prévu à cet effet aux jours et heures d'ouverture soit :

- lundi 13h30 à 19h00
- du mardi au vendredi 8h30 à 11h45 et 13h30 à 17h00
- samedi 8h30 à 11h45

Article 3 : Monsieur Philippe MILLARD, ingénieur de la Ville de Paris en retraite, est nommé commissaire enquêteur.

Il tiendra une permanence en mairie le mardi 7 février 2023 de 9h00 à 11h45 et le vendredi 17 février 2023 de 14h00 à 17h00.

Des observations peuvent également lui être envoyées par courrier à l'adresse de la mairie : Hôtel de Ville – BP 50029 – 95232 Soisy-sous-Montmorency Cedex.

A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur devra clore et signer le registre d'enquête et, dans un délai d'un mois, nous remettre le dossier et le registre accompagnés de ces conclusions motivées.

Article 4 : Un avis public, faisant connaître l'ouverture de l'enquête, sera publié 15 jours avant le début de celle-ci dans le Parisien du Val d'Oise.

Cet avis sera également publié par voie d'affichage dans la commune de Soisy-sous-Montmorency.

Article 5 : La directrice générale des services, la directrice des services techniques de la ville sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera adressé au sous-préfet de Sarcelles et à Monsieur Philippe MILLARD, commissaire enquêteur.

Le Maire
Vice-président délégué du Conseil départemental

Luc STREHAIANO



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **18 JAN. 2023**

Mis en ligne et/ou notifié le : **18 JAN. 2023**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **18 JAN. 2023**

La présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans le délai de deux mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.